



Paris, le 14 juin 2018

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Accès aux soins : la Mutualité Française et l'Association des Maires de France signent une convention de partenariat**

À l'occasion de son 42<sup>e</sup> Congrès, la Mutualité Française et l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) signent une convention de partenariat. Destinée à favoriser l'accès aux soins pour tous dans les territoires, elle encourage notamment la coopération des mutuelles et des collectivités locales sur les questions de santé et de perte d'autonomie.

*« Nous nous félicitons de la signature de cette convention de partenariat avec l'AMF qui va nous permettre de construire ensemble des solutions concrètes et innovantes sur les territoires autour des enjeux liés à la santé, à la perte d'autonomie et à la politique familiale »,* indique Thierry Beaudet, Président de la Mutualité Française.

L'AMF et la Mutualité Française réaffirment leurs intérêts et positions communes et s'engagent à coopérer sur plusieurs enjeux de société majeurs parmi lesquels :

- **L'accès aux soins pour tous**, afin de mieux répondre aux besoins des Français sur les territoires, avec la création de centres de santé polyvalents, de services de soins mobiles, d'accès aux soins de premiers recours, le développement de la télémédecine... ;
- **La perte d'autonomie**, afin d'améliorer le quotidien des personnes dépendantes et de leurs familles à travers la prévention, le soutien aux aidants familiaux, le développement de structures d'accueil diversifiées et la consolidation de l'existant notamment dans le secteur de l'aide à domicile ;
- **La petite enfance**, à travers l'éducation à la santé, les réponses innovantes en termes de services et d'établissements d'accueil, et le développement des structures à destination des populations en situation de grande pauvreté.

Enfin, les partenaires s'engagent à développer leurs échanges sur les questions liées à la transition démographique, par des travaux de recherche et d'étude, des actions de formation et de sensibilisation et la création de laboratoires d'idées.

### **À propos de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités**

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. Près de 35 000 maires et présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. L'association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs intercommunalités et les conditions de leur développement.

Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Elle a mis en place au sein de ses instances des commissions et groupes de travail directement en lien avec les problématiques liées à l'action sociale et à la santé : commission santé, commission affaires sociales, groupe de travail petite enfance, groupe de travail accessibilité.

#### **Contacts presse :**

- Marie-Hélène GALIN  
01 44 18 13 59 / [marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)
- Thomas OBERLE  
01 44 18 51 91 / [thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)

### **À propos de la Mutualité Française**

Présidée par Thierry Beudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 650 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées...

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 7 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

#### **Contacts presse :**

- Constance BAUDRY  
06 85 29 82 22 / [constance.baudry@mutualite.fr](mailto:constance.baudry@mutualite.fr)
- Liza PATRIS  
06 66 50 25 76 / [liza.patris@mutualite.fr](mailto:liza.patris@mutualite.fr)

Photos de la  
Mutualité Française  
disponibles sur

